



PREMIER MINISTRE



Le général de corps d'armée Jean-Marc Duquesne
Directeur de l'IHEDN et de l'EMS



Gérard Fohlen-Weill
Président de l'Union-IHEDN

à
Mesdames et Messieurs les « dirigeants »

Objet : Orientations 2013

Les associations jouent un rôle de levier pour la promotion des connaissances en matière de défense, de stratégie, d'armement et d'économie de défense. Véritable réserve à la fois intellectuelle, professionnelle et sociale, les associations sont un maillon essentiel de la construction de l'esprit de défense et de la capacité de résilience. Elles touchent un nombre important de nos citoyens au travers de leur maillage du territoire, irriguant ainsi de leurs réflexions et de leurs actions l'ensemble du pays. Le réseau qu'elles forment constitue une force au service de l'action de l'institut.

Pour mener cette mission, les associations sont juridiquement indépendantes et conduisent leur action de façon autonome, mais non autoportée. Elles ne peuvent, en effet, se définir des objectifs différents de ceux de l'Institut qui, lui-même, inscrit sa mission dans le cadre des orientations reçues du Premier ministre. Leurs actions doivent donc s'articuler avec celles de l'Institut sur un objectif partagé, véritable mission de service public, la diffusion de l'esprit de défense.

Cette coordination s'effectue dans un cadre institutionnel : le contrat de performance 2011-2013 signé par l'Institut des hautes études de défense nationale avec sa tutelle le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale. Parmi les actions à mener dans le domaine du rayonnement, il est prévu notamment pour : *« optimiser l'action du réseau associatif, [qu'] une lettre d'orientation sera adressée chaque année par le directeur de l'Institut au président de l'Union des associations. Cette lettre fera notamment apparaître les objectifs de*

rayonnement fixés pour l'année à venir ». Co-signée par le directeur de l'Institut et par le président de l'Union, envoyée pour la première fois aux associations le 12 avril 2012, cette lettre d'orientations est le fruit d'une concertation entre l'Institut et l'Union qu'il vous est demandé de mettre en œuvre dans le cadre de votre programme 2013.

Cette feuille de route vise à trouver les voies et les moyens pour être encore plus efficaces et pour mieux structurer cette dynamique de coopération, lui donner du sens en conjuguant nos efforts pour la promotion des objectifs fixés par le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Paris, le 21 JAN. 2013



DESTINATAIRES :

- Dirigeants de l'Union-IHEDN
- Présidents d'associations d'auditeurs de l'Union

Annexe : Orientations 2013

1. Coordination « Institut/Union/associations »

La relation entre l'IHEDN et les associations d'auditeurs (AA-IHEDN, AA-CHEAr, AR, internationales et thématiques) s'articule autour d'une convention cadre et de groupes de travail thématiques « Institut/Union ». Une journée annuelle de travail « Institut/Union » réunit la direction de l'Institut et les dirigeants de l'Union des associations.

Le Préfet, Secrétaire général de l'IHEDN coordonne la relation de l'IHEDN avec l'Union et les associations. Il est épaulé par le chef du département « sessions nationales et régionales ». Le délégué général de l'Union est l'interlocuteur privilégié de l'Institut.

Les orientations annuelles permettent de renforcer la coordination entre l'Institut et les associations. Elles seront évaluées en fin d'année dans un rapport de bilan des actions entreprises visant à améliorer leur pertinence comme leur efficacité.

Les études conduites par les associations portent sur des thèmes d'intérêt stratégique définis en coordination avec l'Institut. Les groupes de travail qui en sont chargés au sein des associations peuvent s'appuyer sur les moyens et l'organisation de l'Institut en matière d'études et de recherche. L'Institut veillera à valoriser au plan national les études des associations jugées les plus pertinentes.

Tout projet de voyages à l'étranger des associations doit être coordonné avec l'UNION et recevoir impérativement l'accord préalable de l'Institut. Cette coordination a notamment pour but de ne pas introduire de confusion chez nos interlocuteurs, français ou étrangers, ainsi que chez nos hôtes avec les missions effectuées par l'Institut.

Les actions des auditeurs et leur bénévolat en faveur de la promotion de l'esprit de défense font l'objet de distinctions et récompenses qui reposent sur l'obtention d'ordres nationaux, de lettres de félicitations ou de témoignages de satisfaction émanant du directeur de l'IHEDN, sur proposition du président de l'Union.

Objectifs 2013 :

- Consolider la coordination « Institut/Union/Association » ;
- Dresser un bilan de la réalisation des objectifs, élaboré par le délégué général des associations et le Secrétaire général de l'Institut, qui sera présenté lors de la « Journée de travail Institut/Union » fin 2013 ;
- Poursuivre la montée en puissance des forums régionaux ;
- Développer les synergies en matière d'études entre les associations et l'Institut ;
- Actualiser l'annuaire des auditeurs nationaux et en région, par la liste des auditeurs des sessions internationales ;
- Revitaliser les liens et les actions avec les auditeurs étrangers ;
- Coordonner les voyages à l'étranger des associations d'auditeurs avec l'activité internationale de l'IHEDN, en sollicitant en amont l'accord préalable de l'Institut ;
- Etablir une liste argumentée des personnes méritantes au titre de l'année 2013.

2. Recrutement des candidatures

Il s'agit d'amplifier le soutien des associations apporté à l'Institut dans le recrutement d'auditeurs aux sessions en région et les participants aux séminaires jeunes. Une action à laquelle les associations participent déjà, mais qui pourrait être de plus grande ampleur.

Objectifs 2013 :

Sessions en région : présenter pour sélection une vingtaine de candidatures par session.

- Nancy (session de septembre) : envoyer les candidatures avant juillet 2013 ;
- Lyon (session de novembre) : envoyer les candidatures avant août 2013 ;
- Ile-de-France (session de janvier 2014) : envoyer les candidatures avant octobre 2013 ;

Séminaires Jeunes : présenter pour sélection une quarantaine de candidatures par séminaire.

- Paris (session de mars) : envoyer les candidatures avant février 2013;
- Brest (session d'avril) : envoyer les candidatures avant mars 2013;
- Besançon (session de juin) : envoyer les candidatures avant mai 2013;
- Limoges (session de septembre) : envoyer les candidatures avant août 2013;
- Paris (session de février 2014) : envoyer les candidatures avant décembre 2013.

3. Attention particulière aux jeunes en difficulté

Les séminaires « Cohésion nationale et citoyenneté » (CNC) s'adressent aux cadres associatifs, cadres des secteurs privés et publics, ainsi qu'aux élus, notamment municipaux, qui exercent des responsabilités dans les quartiers en difficulté. Les associations s'investiront dans la recherche de ces responsables territoriaux.

Objectifs 2013 :

- En Ile-de-France, en novembre 2013, l'Institut organise un séminaire CNC. Les deux associations de Paris/Ile-de-France présenteront pour sélection une trentaine de candidatures.
- A Nantes, en avril 2013, le Cercle des partenaires de l'IHEDN conduit également des séminaires CNC. L'association présentera pour sélection une dizaine de candidatures entre janvier et mars.
- Par ailleurs, le Cercle des partenaires pilote en mars 2013 en Ile-de-France un « séminaire découverte » qui s'adresse aux jeunes en contrat formation d'apprentissage. Les deux associations Paris/Ile-de-France présenteront pour sélection cinq candidatures entre janvier et février.

4. Education nationale, Trinômes académiques, Enseignement supérieur

L'action en profondeur menée au travers des trinômes académiques dans le secondaire connaît une diffusion remarquable. Dans un objectif de convergence, la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et pour l'Insertion Professionnelle a élaboré en avril 2011 un référentiel pour sensibiliser, voire former aux enjeux de la sécurité nationale, l'ensemble des étudiants de niveau L, M ou D, en université et écoles, toutes filières confondues. Durant deux ans, une trentaine d'établissements volontaires (cf. liste jointe) sont chargés de s'approprier son contenu et d'en adapter les modules à la filière, en vue de proposer les modalités d'application pédagogique.

Objectifs 2013 :

- Conforter l'action des trinômes académiques ;
- Etablir un lien avec les référents « défense » au sein des universités ;
- Accompagner les expérimentations menées au sein des établissements volontaires.

5. Identité stratégique des régions

L'IHEDN propose à deux associations en région de définir l'identité stratégique de leur région. Il s'agira d'inventorier les différents marqueurs de cette identité stratégique en tenant compte de la spécificité de la région. En proposant des pistes de valorisation des potentiels régionaux, cette étude doit apporter une valeur ajoutée à la prise de décision des autorités publiques régionales ou nationales dans le domaine de la défense et de la sécurité nationale. A titre d'expérimentation, les régions Lorraine et Pays-de-Loire mèneront cette étude qui, si elle s'avère concluante, sera étendue aux autres régions en 2014.

Objectif 2013 :

Une évaluation sur les deux régions qui auront expérimenté cette étude sera présentée par le Secrétaire général de l'Institut et le délégué général de l'Union lors de la journée des dirigeants fin 2013.

Pièce jointe : liste des établissements de l'enseignement supérieur

UNIVERSITES
AVIGNON
CERGY
GRENOBLE II
LILLE I
LYON - COLLEGE DOCTORAL
MARSEILLE II
NICE
ORLEANS
PARIS II - ASSAS
PARIS IX DAUPHINE
PARIS XI - ORSAY
POITIERS
SAINT-ETIENNE
STRASBOURG

ECOLEES D'INGENIEURS ET DE MANAGEMENT
AUDENCIA - Nantes
COLLEGIUM IdF- Cergy
EC. AGRO. - Montpellier
EC.DOCTORALE IEP - Paris
EC.MINES - Nantes
EM-ECL - Lyon
ENSTA Bretagne - Brest
ESIGELEC- Rouen
IEP - Lille
IFMA Clermont-Ferrand
INP Toulouse
INSA Lyon
SKEMA - Nice
SUPELEC - Gif
UT Troyes / Belfort